

Modalités d'évaluation des UE - 2026-2027

MENTION

Second degré

PARCOURS - TYPE

Education Musicale et Chant Choral

surligné

UE non compensable

session unique, compensation intra et inter semestres avec une note plancher de 5
sauf pour les UE non compensables : note plancher à 10

Modalités votées par le conseil d'INSPE du 23 septembre 2026

L'administratrice provisoire
de l'Inspé Toulouse Occitanie-Pyrénées



Nadine JESSEL

Master 2

UE non compensable

Place UE	Code UE Code Matière	Libellé UE Libellé Matière	ECTS	Vol. horaire	responsables UE
UE 0910	MU1B910C	Maîtriser et enseigner l'édu. musicale et chant choral 3	10	72	
Obligatoire	MU1B9100	Approfondir les savoirs en éducation musicale 3	6	42	O. Tripiér-Mondancin
Obligatoire	MU1B9101	Mobiliser ses savoirs pour enseigner 3	4	30	S. Plançon
UE 0930	M2EA930C	Mettre en œuvre une pratique professionnelle égalitaire	10	18	F. Bara
UE 0940	MU1B940C	Construire une pratique réflexive : recherche 3	2	12	O. Tripiér-Mondancin
UE 0950	MU1B950C	Structurer sa pratique professionnelle	6	12	F. Bara et S. Plançon
UE 0960	MU1B960C	Maîtriser une langue vivante niveau B2			
A choix	M2EC9600	Anglais 2	2	18	F. Berlou
	M2EC9601	Espagnol 2			F. Berlou

SESSION UNIQUE	
Détail des Modalités d'évaluation	% des épreuves dans la moyenne de l'UE
Concevoir et mettre en œuvre les projets musicaux (distanciel (écrit) et présentiel (oral)) (100%)	60%
Construire des séquences : mise en œuvre et analyse de pratique pro (écrit et oral en groupe) (25%) Enseigner des techniques vocales et des pratiques chorales (oral) (25%) Pratiquer l'interdisciplinarité (écrit, présentiel) (25%) S'initier à l'éducation artistique et culturelle (écrit, présentiel) (25%)	40%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
Rédiger un mémoire (écrit en autonomie) (100%)	100%
document de synthèse en rapport avec le stage. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	écrit : 100%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%

UE 1010	MU1B110C	Maîtriser et enseigner l'édu. musicale et chant choral 4	10	72	
Obligatoire	MU1B1100	Approfondir les savoirs en éducation musicale 4	5	36	O. Tripiér-Mondancin
Obligatoire	MU1B1101	Mobiliser ses savoirs pour enseigner 4	5	36	S. Plançon
UE 1030	M2EA130C	Concevoir sa pratique dans la communauté éducative	8	8	F. Bara
UE 1040	MU1B140C	Construire une pratique réflexive : recherche 4	3	8	O. Tripiér-Mondancin
UE 1050	MU1B150C	Adapter sa pratique professionnelle	6	6	F. Bara et S. Plançon
UE 1070	MU1B170C	Concevoir/Mettre en œuvre son enseignement avec le numérique	3	24	N. Ros D. Peytavi

Concevoir et mettre en œuvre les projets musicaux (distanciel (écrit) et présentiel (oral)) (100%)	50%
Construire des séquences : mise en œuvre et analyse de pratique pro (écrit et oral, en groupe) (25%) Enseigner des techniques vocales et des pratiques chorales (oral) (25%) Pratiquer l'interdisciplinarité (écrit, présentiel) (25%) Préparer et mettre en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle (écrit, présentiel) (25%)	50%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
un mémoire de recherche à l'écrit (75%) et une soutenance (25%)	écrit 75% oral 25%
document de synthèse en rapport avec le stage + oral. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	Note globale
dossier numérique déposé sur le portfolio	écrit 100%

À défaut de précision dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) ou dans les consignes applicables à l'évaluation, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative ne peut pas être présumée autorisée pour produire, modifier ou compléter un travail évalué. L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle générative en méconnaissance des consignes applicables à l'évaluation est susceptible de relever des procédures en vigueur dans l'établissement en matière de fraude et de discipline.